



ARRETE MUNICIPAL N° 024 / 2021-STmj

Objet :

**PROROGATION DE L'ARRETE N° 417/2020-STsmj
CREATION RESEAU EAUX PLUVIALES
RUE DES MESANGES**

Adresse des travaux : Rue des Mésanges – 74160 Saint-Julien-en-Genevois

**Nom et adresse de l'entreprise : BORTOLUZZI SAS - 83, rue des Roseaux - 74930 Epagny
VEOLIA – rue du Docteur Palluel – 74160 Saint-Julien-en-Genevois / GRDF – 5, boulevard Decouz –
74000 Annecy / ENEDIS – 5, boulevard Decouz – 74000 Annecy**

Le Maire de la ville de Saint-Julien-en-Genevois,

VU la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-2.

VU l'instruction interministérielle en date du 24 Novembre 1967 relative à la signalisation des routes,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-11 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment son LIVRE IV,

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

VU le règlement de voirie municipal, approuvé par délibération n° 123/05 du Conseil Municipal du 22 décembre 2006,

VU l'état des lieux,

VU la délibération sur la tarification de l'occupation du domaine public du conseil municipal n°10/18 du 17 janvier 2018,

VU le code de l'environnement et plus particulièrement les articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38,

Considérant que les travaux des entreprises **BORTOLUZZI SAS - 83, rue des Roseaux - 74930 Epagny / VEOLIA – rue du Docteur Palluel – 74160 Saint-Julien-en-Genevois / GRDF – 5, boulevard Decouz – 74000 Annecy / ENEDIS – 5, boulevard Decouz – 74000 Annecy** n'ont pas pu se réaliser dans le délai imparti.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

L'arrêté municipal n° **417/2020-ST/mj** est prorogé jusqu'au **30 mars 2021**.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au sdis74.

Saint-Julien-en-Genevois, le 26/01/2021

Pour le 5^{ème} adjoint empêché,
Le Conseiller Municipal Délégué pour assurer la responsabilité des affaires relatives à la Sécurité, à la Qualité de vie, à la Voirie, à l'Entretien des infrastructures et au Suivi des travaux,
Philippe CLOUYE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Clouye', written over a horizontal line.

Affiché le : 27/01/2021

Retiré le :

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1, place du Général de Gaulle – CS 34103 – 74164 St-Julien-en-Genevois cedex

Tél. 04 50 35 14 14 – infos@st-julien-en-genevois.fr – www.st-julien-en-genevois.fr